

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 9335

présenté par
Mme Lorho

ARTICLE 19

À l'alinéa 1, substituer au mot :

« vingt »

le mot :

« dix ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La suppression des régimes spéciaux est nécessaire à la réforme profonde de notre système de retraites. Il est impensable d'aspirer à une réforme efficace sans en appliquer de façon diligente les ressorts. Il est donc proposé de remplacer les vingt ans proposés par le rapporteur par dix ans, temps de transition qui paraît plus raisonnable.